

Compte rendu de la réunion du groupe de pilotage « Tiers Lieux d'Activité »

31 Mars 2016

L'objet de cette réunion était de définir des pistes de réflexion suite à l'événement du 3 février 2016 sur les Tiers-lieux d'Activités (TLA)

Le groupe a souhaité que chacun se présente et situe son intérêt et ses attentes sur le sujet.

- Karine Pouliquen est à l'origine de la création d'un tiers-lieu (Col'Inn) par ailleurs consultante sur « le travail autrement, la RSE, la mobilité et le télétravail », actuellement chargée d'une mission pour évaluer l'opportunité de créer des tiers lieux en Grésivaudan.

- Jean Bornarel : Président, souhaite que l'AUEG, sur le thème des tiers-lieux comme sur d'autres, soit selon sa vocation à la fois un laboratoire d'idées et un initiateur d'actions.

- Laurent Coussedière est professeur associé à l'UGA dans une mission d'innovation et de créativité en matière de formation. Il a participé, dans le cadre du Commissariat pour l'égalité des territoires, à une étude sur le développement potentiel des TLA sur le pôle Strasbourg-Mulhouse. Il a développé des outils d'analyse spécifiques (km évités-performance augmentée).

- Joël Cavret, Maire de Saint-Martin-de-la-Cluze en Trièves voit l'intérêt d'un tiers lieu en milieu rural pour revivifier le tissu économique et social du territoire. Il cite une initiative à Monestier-de-Clermont accueillant en télétravail des salariés d'entreprise et des indépendants.

– Thierry Rampillon, est architecte, président de la Maison de l'architecture de l'Isère, il s'intéresse particulièrement au lieu de travail et à l'usage des bâtiments, dans une perspective d'économie d'énergie (participation à l'opération Bonne Energie et projet en cours à Nantes).

- Gérard Cognet, professeur retraité de Grenoble INP, ancien directeur de l'école de Génie industriel avec une pédagogie fondée sur l'interdisciplinarité entre les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines et sociales. Son laboratoire, G-Scop, pratique l'optimisation et la recherche opérationnelle, il pourrait intervenir dans une logique de réseau de tiers-lieux.

- Philippe Duparchy, Président d'Aconit témoigne d'un projet de classe portant sur l'évolution du poste de travail. Dans sa vie professionnelle, sa société disposait d'un réseau de nombreuses agences pouvant d'un certain point de vue s'apparenter à un réseau de tiers lieux.

- Philippe Blanchet, architecte conseil, transforme son ancien cabinet en éco-centre y voyant un intérêt pour la vie du quartier en site périurbain.

Le CEA de Grenoble, y compris l'INES, a engagé une étude dans la perspective de la mise en œuvre d'une expérimentation du télétravail à domicile ou en site dédié (Tiers-lieu). La

démarche méthodologique en cours énonce les différents paramètres (choix organisationnels, modes d'échantillonnage, consultation des représentants des salariés, positionnement des différents niveaux hiérarchiques, modes d'évaluation...). Le rapport sera remis au Directeur général du CEA à la rentrée. Un représentant d'un syndicat de personnel de l'Université (UGA) signale que l'opinion des syndicats s'est modifiée sur le sujet dès l'instant que ce type d'évolution s'inscrit désormais dans un cadre législatif qui fait explicitement référence à la qualité de vie au travail.

La discussion s'engage sur les pistes de réflexion à privilégier par le groupe de pilotage :

Quelles sont les réussites et les échecs recensés en la matière ? Peut-on tirer parti d'un corrélat entre la mise en œuvre d'un plan « Montagne » et la création de tiers-lieux d'activités sur ces territoires (à voir avec le développement d'une université numérique ?), avec des remarques sur la définition d'un tiers-lieu : On peut imaginer enrichir la fonctionnalité de tels lieux qui pourront, par exemple, dispenser des services relevant d'une maison de santé publique. La construction du réseau de lignes à haut débit au niveau d'un territoire administratif tel le département dépend d'impératifs multiples : quels sont les critères à privilégier ? Dès lors quelles sont les compétences à réunir pour que la création d'un TLA soit une réussite ? Le souci du modèle économique est primordial pour son déploiement. Le seuil minimum de fréquentation doit être fixé, au regard de l'évaluation du potentiel de télétravailleurs sur le territoire (salariés et indépendants). L'évolution des perspectives de télétravail au niveau des grandes entreprises doit être analysée précisément. C'est déjà un sujet de réflexion avancée chez ARaymond et Schneider. Des enquêtes auprès des PME sont en cours. A ce titre la vallée du Grésivaudan est un territoire intéressant par la diversité des activités de la population qui y réside et de ses modes de vie. La Communauté de communes a jugé bon de lancer un appel d'offres pour une étude à ce sujet. Les territoires et les entreprises apparaissent dans ces conditions également demandeurs et le partage des expériences et des situations est à cet égard important.

Il est rappelé que le groupe La Poste dispose d'un important parc immobilier partiellement disponible, d'autres équipements, médiathèques, espaces culturels, sont également éligibles à ce type d'usage. La question du coût reste posée. Le rapport des moyens publics et/ou privés à mettre en œuvre est largement fonction des territoires concernés. Un tel lieu peut être considéré comme une amorce de développement local. D'autres préoccupations se sont exprimées. Des plateformes de référencement et d'accès permettent déjà la mise en réseau d'un nombre important de TLA. Certains s'interrogent sur le besoin d'une « Charte du télétravailleur » ; il est répondu que les TLA sont ouverts à tout travailleur. Y-a-t-il un ou des profils d'utilisateurs d'un tiers-lieu ? Le salarié d'entreprise et le travailleur nomade indépendant ne sont pas dans le même contexte mais peuvent bénéficier d'un partage d'expériences.

La discussion permet de dégager des thèmes à approfondir :

- Le coût de la création et du déploiement d'un TLA, selon sa nature et son implantation territoriale. Des exemples concrets devront être présentés.
- Le bâtiment TLA conçu comme un outil au service d'un projet.
- Un réseau de TLAs au niveau d'un territoire – Exigence d'un label.
- Bilan d'expériences réussies et constat des échecs.
- Connaitre les besoins des usagers et être en capacité de leur apporter une réponse.
- Quel est l'arbre de décision pour la réalisation et la réussite d'un TLA ?
- Connaissance du profil des usagers (co-workers).
- Echanges d'expériences au niveau des usagers d'un TLA - Témoignages
- Le principe de visite d'un tiers-lieu d'activités existant est retenu. Karine Pouliquen propose d'accueillir une réunion du groupe à Col'Inn.

Le Groupe décide d'une prochaine réunion. Il est proposé de solliciter la présentation d'expériences de TLA déjà en activité.